



Direction générale de la Santé

Paris, le 20 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dengue aux Antilles Chikungunya à Saint-Martin et en Martinique

Recommandations à l'attention de la population et des voyageurs pour se protéger des piqûres de moustiques

Les Antilles sont confrontées à une épidémie de dengue. Un début d'épidémie de chikungunya est signalé à Saint-Martin et deux cas autochtones de cette maladie viennent d'être confirmés en Martinique.

Les agences régionales de santé (ARS) de Guadeloupe – également compétente pour Saint-Martin – et de Martinique mettent en œuvre toutes les mesures de surveillance épidémiologique (cas humains), entomologique (surveillance des moustiques, vecteurs de la maladie) et de prévention.

Conformément au protocole de l'Organisation mondiale de la Santé, le ministère des affaires sociales et de la santé rappelle les mesures individuelles de prévention et de protection contre les piqûres de moustiques. Ces mesures constituent des moyens efficaces pour réduire les risques d'infection par les maladies transmises par les moustiques comme la dengue et le chikungunya).

- porter des vêtements longs et couvrants et protéger pieds et chevilles ;
- imprégner les vêtements d'insecticides, pour une protection à long terme ;
- appliquer ou vaporiser des produits répulsifs adaptés sur toutes les parties découvertes du corps, visage compris (l'application doit être renouvelée fréquemment et au moins 30 minutes après les produits solaires) ;
- dormir la nuit sous une moustiquaire imprégnée d'insecticides.

Les femmes enceintes et les parents d'enfants et de nourrissons doivent adopter des mesures de protection spécifiques : outre les vêtements couvrants, utiliser des produits répulsifs adaptés à l'âge en respectant les précautions d'emploi et protéger les berceaux et poussettes par des moustiquaires (l'utilisation des répulsifs avant deux mois est déconseillée).

Dans l'habitat, on peut utiliser des insecticides en bombe ou des répulsifs domestiques comme les diffuseurs électriques et à l'extérieur, des tortillons

fumigènes. Les moustiques craignant les endroits frais, la climatisation diminue le risque de piqûre.

La dengue et le chikungunya sont des maladies dues à des virus qui se transmettent d'homme à homme par l'intermédiaire d'une piqûre de moustique tigré (*Aedes aegypti* dans les Antilles).

Le chikungunya se manifeste en moyenne 4 à 7 jours après la piqûre infectante, par l'apparition soudaine d'une fièvre élevée (supérieure à 38,5°C) associée à des courbatures ou des douleurs articulaires qui peuvent persister plusieurs semaines.

La maladie, d'évolution spontanée le plus souvent favorable, peut dans certains cas entraîner une fatigue prolongée et des douleurs articulaires persistantes parfois invalidantes. Il n'existe ni traitement curatif spécifique, ni vaccin. L'usage de l'acide salicylique (aspirine) est contre indiqué.

Si vous ressentez les symptômes suivants sur place ou au retour de voyage : fièvre brutale, douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête, consultez rapidement un médecin.

Poursuivez les mesures de protection pour éviter de vous faire piquer, et ainsi empêcher la transmission de la maladie à votre entourage.

En savoir plus :

- En pratique comment se protéger des piqûres d'insectes et autres arthropodes ? :
<http://www.sante.gouv.fr/en-pratique-comment-se-proteger-des-piqures-d-insectes-et-autres-arthropodes.html>
- Chikungunya: <http://www.sante.gouv.fr/chikungunya,959.html>

Contact presse :

Direction générale de la Santé : 01 40 56 84 00 / 01 40 56 42 43 - presse-dgs@sante.gouv.fr